

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 6 mai 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

194, RUE DES PINSONS

Demande déposée le 5 mars 2024 par Madame Julie Valiquette concernant le lot 4 461 996 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 194, rue des Pinsons.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une marge latérale de 2,6 mètres pour le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge latérale de 3,0 mètres.

Donné à Magog, le 15 avril 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
